



Mails de la direction

Du 20 juillet 2022

Suite à la position d'un responsable, sur le fait qu'un salarié prenant une douche pendant son temps de pause sera considéré comme un abandon de poste, la CGT (face à cette nouvelle dérive) a demandé des explications.

Réponse de madame la DRH :

CGT

De: FRANCOIS BARETTA Beatrice (Iveco Group) <beatrice.francois-baretta@ivecogroup.com>
Envoyé: mercredi 20 juillet 2022 10:13
À: CGT
Cc: ROTHER Eva (Iveco Group); CHAPELLE Philippe (Iveco Group); LACROIX Thomas (Iveco Group)
Objet: votre demande du 18 juillet

Bonjour,

Suite à la demande que vous avez adressée à Mr Lacroix,
Nous vous indiquons que les opérateurs peuvent aller prendre une douche pendant leur temps de pause.
Et ceci, dans le respect du temps de pause imparti.

Enfin, nous vous invitons à solliciter directement le CSSCT et le service sécurité pour toute question relevant de son domaine notamment les mesures mises en place en cas de fortes chaleurs.

Cordialement,

La CGT

Le 20 juillet 2022